

Ville de PHALSBOURG

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 08 Juillet à 20h00

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dany KOCHER, Maire.

Présents :

Dany KOCHER, Francis DIETRICH, Josiane SCHNEIDER, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Marc SCHNEIDER, Rémy SCHNEIDER, Nadine MEUNIER, Patrick VIALANEIX, Claudie KAISER, Alain PETTMANN, Bruno SCHNEIDER, , Jérémie PHILLIPPS, Audrey WILHELM, Isabelle GUYENOT, Fabienne SCHAEFFER, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Véronique MADELAINE, Denis SCHNEIDER.

Absents excusés :

Odette GULLY qui donne procuration à Francis DIETRICH
Richard LAUCH qui donne procuration à Audrey WILHELM
Christiane LEHE qui donne procuration à Jérémie PHILLIPPS
Sandrine LOUIS qui donne procuration à Nadine MEUNIER
Fabienne SCHAEFFER qui donne procuration à Richard LAUCH
Didier MASSON qui donne procuration à Denis SCHNEIDER
Jean-Louis MADELAINE qui donne procuration à Véronique MADELAINE

Absents :

Ekrem KILIC
Sandra PARISOT- BRULEY

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du compte rendu de la séance du 27 mai 2019.
3. SCOT de l'arrondissement de Sarrebourg : avis du Conseil Municipal.
4. Achat du portrait d'Anna Maria Vasa et demande de subvention.
5. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau.
6. Cession de terrains.
7. Affaires de personnel : modification de la grille des emplois.
8. Finances : fixation d'une durée d'amortissement.
9. Ramassage scolaire : délibération de principe.
10. Communications.

2019-V-1 Secrétariat de séance du Conseil municipal

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera demandé au Conseil municipal de nommer un secrétaire de séance du Conseil municipal.

M. Fabrice HELMSTETTER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2019-V-2 Adoption du compte rendu de la séance du 27 mai 2019

Le Conseil Municipal sera appelé à adopter le compte rendu de la séance du 27 mai 2019.

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019-V-3 SCOT de l'arrondissement de Sarrebourg : avis du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarrebourg, a transmis le projet arrêté du SCoT à la commune de Phalsbourg, en tant que Personne Publique Associée.

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil syndical du PETR en date du 30 avril 2019.

En application de l'article R143-4 du code de l'urbanisme, les personnes et les commissions consultées rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la réception du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. L'arrêt du projet de SCoT marque la fin de la phase des études et le début de la consultation auprès des Personnes Publiques Associées.

Le Maire rappelle que le dossier soumis à consultation est composé :

- De la délibération n°20190430_DEL046 du Conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg, en date du 30 avril 2019, relative au bilan de la concertation et arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR) ;
- Du rapport de présentation constitué de trois tomes :
 - . Tome 1 : Diagnostic socio-économique
 - . Tome 2 : Etat initial de l'environnement
 - . Tome 3 : Explication des choix retenus et évaluation environnementale ;
- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat sur ses objectifs et ses orientations au sein du conseil syndical du PETR en date du 18 décembre 2018 ;
- Du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) accompagné d'une annexe concernant l'extrait de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine ;
- Du rapport de synthèse concernant l'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ;
- Du bilan de la concertation

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été invités à étudier le dossier de consultation du projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg qui leur a été transmis.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération n°20190430 du conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg du 30 avril 2019 portant arrêt du SCoT,

Vu le rapport de synthèse d'élaboration du SCoT et le bilan de la concertation,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité par 4 voix pour (M.DIETRICH et Mme GULLY par procuration, M. KLEIN, M.Jean-Marc SCHNEIDER), 3 voix contre (M.MASSON, M. Denis SCHNEIDER, M.VIALANEIX) et 18 abstentions (M. KOCHER, Mme Josiane SCHNEIDER, M. Rémy SCHNEIDER, Mme MEUNIER et Mme LOUIS par procuration, M. TRIACCA, MmeMADELAINE et M. MADELAINE par procuration, Mme WILHELM et M. LAUCH par procuration, M.PHILLIPS et Mme LEHE par procuration, Mme GUYENOT, M. Bruno

**SCHNEIDER, Mme SCHAEFFER, M. PETTMANN, Mme KAISER et Mme AYDIN par
procuration**

D'émettre un avis défavorable à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg. »

2019-V-4 Achat du portrait d'Anna Maria Vasa et demande de subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rachat à l'association des amis du Musée du portrait d'Anna Maria Vasa.

L'huile sur bois est le portrait d'Anna Maria Vasa (1545-1610), fille du roi Gustav I Vasa et de la reine Margaret de Suède. Elle épouse en 1562 Georges-Jean de Palatinat-Veldenz, le fondateur de la ville de Phalsbourg. La peinture a été réalisée vers 1585 lorsque Anna Maria avait 35 ans. Phalsbourg a pu être édifiée à partir de 1568 et doit son existence à la dot de la princesse Anna-Maria. Il est donc important de pouvoir disposer d'un portrait original et d'époque de la princesse. Pour l'instant, le portrait que souhaite acquérir la ville de Phalsbourg est l'unique représentation retrouvée de la princesse Anna Maria. Il a donc toute sa place dans le musée de la ville, fondée grâce à sa dot par son mari : George Jean Ier, comte de Veldenz, Lauterecken et Lutzelstein (La Petite Pierre)

Les données techniques et historiques en vue de la demande de subvention au FRAM sont les suivantes :

Porteur du projet :

Ville de Phalsbourg

Département : Moselle

Nom du musée : Musée historique, militaire et Erckmann-Chatrion de Phalsbourg

Adresse : Hôtel de Ville, Place d'Armes, 57370 PHALSBOURG

Directeur ou responsable administratif : Monsieur le Maire Dany KOCHER

Responsable scientifique : HAMON-BOUCHERAT Cédric, Conservation des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Adresse électronique : c.hamon-boucherat@parc-vosges-nord.fr

Personne morale/propriétaire des collections qui sollicite l'avis du FRAM : la Ville de Phalsbourg

Dénomination et historique du bien :

- Titre/Appellation : Portrait de Anna Maria VASA
- Artiste/École/Origine : artiste inconnu allemand
- Période/Date : 16^{ème} siècle
- Matière : huile sur bois
- Techniques : huile
- Dimensions : 28 cm H. 23 cm L. 4 cm Prof.
- Marques/signatures : inscription l'identifiant comme « Anna Pfalz » :

« Von Gottes Gnaden Anna Pfalz / gräuin bey Rhein Herzogin in / Baÿern und Gräuin zu Vel / dentz der Königreiche Schweden / Gothen und Wenden ge / borene prinzeßin unnd / erben AETATIS SUAE / XXXV »

(Par la grâce de Dieu, Anna comtesse palatine du Rhin, duchesse de Bavière, comtesse de Veldenz, princesse héritière de Suède des Goths et des Vendes, à l'âge de 35 ans.)

A gauche en haut du tableau, les armoiries de Suède des Vasa.

- État sommaire du bien : bon / complet
- Historique du bien (provenance et origine de propriété) :

Nous n'avons pas de renseignement sur l'historique des propriétaires précédents le propriétaire qui a mis en vente le tableau qu'il avait lui-même acquis dans une vente publique en 2001. Il désigne de façon certaine la princesse Anna en 1580 (elle est née en 1545). Ce tableau est contemporain du tableau de George Jean en costume d'amiral daté de 1582 conservé au Musée des Beaux-Arts de Burghausen (près de Munich) en

Bavière. Sa réalisation serait aussi contemporaine de la visite du roi de Suède Jean III, frère d'Anna, venu lui rendre visite à Phalsbourg en 1582.

L'association des Amis du musée de Phalsbourg à travers ses recherches pour retracer la vie et l'histoire du fondateur de Phalsbourg Georges-Jean de Palatinat-Veldenz et de son épouse Anna Maria, est restée régulièrement en contact avec le centre d'archives de Stockholm. C'est ainsi qu'en 2001, l'Association des Amis du musée a été informée de l'existence d'un petit portrait de la princesse, acquis par vente aux enchères aux USA par le Dr. William O'Keefe. Un contact a été pris avec ce dernier, qui a envoyé des photographies du portrait, ainsi que les renseignements fournis par les archives de Stockholm et de Munich qui lui ont confirmé l'identité de la princesse, représentée sur le tableau, avec indication peinture à l'huile, sans signature, école allemande fin XVIème, sans doute la reproduction d'un grand tableau.

Mode d'acquisition :

Acquisition à titre onéreux

Nom du vendeur :

Association des Amis du musée de Phalsbourg

L'association a acquis ce tableau lors d'une vente :

Professionnel : COHASCO INC

Vente publique hors préemption :

Œuvre achetée par l'association des Amis du musée de Phalsbourg par vente aux enchères téléphoniques d'un montant hors TVA : estimation du vendeur entre 8000 et 11000 \$ / soit entre 7489 € et 10297€ (+10% de frais).

Prix atteint : 14.024,02 € (tous frais compris) payés par l'association des Amis du musée qui propose le tableau à la ville de Phalsbourg pour cette somme.

Analyse du bien :

Intérêt par rapport au projet scientifique et culturel et aux collections du musée

L'huile sur bois est le portrait d'Anna Maria Vasa (1545-1610), fille du roi Gustav I Vasa et de la reine Margaret de Suède. Elle épouse en 1562 Georges-Jean de Palatinat-Veldenz, le fondateur de la ville de Phalsbourg. La peinture a été réalisée vers 1585 lorsque Anna Maria avait 35 ans.

La ville de Phalsbourg, à l'origine « Pfaltzburg » existe officiellement depuis le 27 septembre 1570 lorsque l'empereur Maximilien II octroie à la ville de pouvoir tenir deux marchés hebdomadaires et trois foires annuelles. La ville sort de terre à partir de 1568. Aux archives départementales du Bas-Rhin sont conservés les « rolles des manouvriers » qui ont participé à l'érection de la ville.

Le fondateur de Phalsbourg est George Jean comte de Veldenz qui signe « Georg Hanns », en allemand et « George Jehan » devenu « George Jean » en français. Il est connu dans la région de La Petite-Pierre et Phalsbourg, par son surnom affectueux de « Jerrihans ».

Après de brillantes études à l'université de Heidelberg il est élu par un collège de plus de cent universitaires au rang de « Rector Magnificentissimus » de cette université en 1558 pour une année.

Par la suite lors de ses voyages de formation à travers les pays d'Europe, George Jean se rendra en Suède, à la cour du roi Gustave Vasa Ier vers 1560, année de sa disparition. Lui succède son fils aîné, Eric XIV issu de son premier mariage avec Catherine de Saxe-Lauenbourg. Du second mariage avec Marguerite de Lejonhuvud, sont issus trois fils dont Jean qui succédera à son demi-frère et sera roi sous le nom de Jean III et Charles qui deviendra le futur roi Charles IX. Ce second mariage lui donna aussi cinq filles, Catherine, Cecilia, Anna-Maria, Sophie et Elisabeth.

A cette époque, la cour de Suède veut participer aux affaires de l'Europe et cherche donc des alliances avec des princes essentiellement allemands. George Jean, jeune homme brillant et cultivé est un parti intéressant et le mariage avec la princesse Anna-Maria est conclu entre les maisons palatine et suédoise. Le mariage est célébré à Stockholm, le 12 décembre 1562. Le contrat de mariage est signé le 13 octobre 1562, par Eric XIV. Ce contrat en vieil allemand, a été récupéré par l'association des amis du musée de Phalsbourg aux Archives de Suède et transcrit en allemand contemporain par des spécialistes d'Outre-Rhin. Il apparaît que la dot de la princesse s'élève à 100 000 Reichsthaler et que George Jean en aura pleine jouissance en 1568.

Ainsi, Phalsbourg a pu être édiée à partir de 1568 et doit son existence à la dot de la princesse Anna-Maria et il est donc important de pouvoir disposer d'un portrait original et d'époque de la princesse.

Le musée de Phalsbourg souhaite se porter acquéreur du tableau en raison de son intérêt historique pour la ville.

Intérêt par rapport aux collections publiques (musées de France, MH, FRAC...)

Le portrait est un original comme vérifié par l'historien de Phalsbourg auprès des conservateurs en chefs : Dr. Rudiger an der Heiden du Musée National des Beaux-arts de Bavière à Munich et de Karin Siden du Musée National des beaux-arts Suède à Stockholm qui émettent tous les deux l'avis qu'il pourrait s'agir d'une copie d'un portrait plus grand aujourd'hui disparu.

Une première investigation a été faite par l'association des Amis du musée de Phalsbourg pour retrouver un portrait de l'épouse de Jerry Hans, en novembre 2001 auprès du Centre Suédois de l'Hôtel de Marle à Paris. Mme Ridberg-Lemoine a confirmé l'existence d'un portrait de la princesse début 1900, mais ce dernier a disparu depuis. L'association des Amis du musée a alors pris contact avec Mme Emilia Strom aux archives de Suède, département « Svenska Portrattarkivet » à Stockholm, qui a confirmé la disparition de ce portrait.

Selon l'historien d'art suédois Sixten Strömbom qui le mentionne dans son ouvrage de 1943, il aurait existé un portrait représentant la jeune Anna Maria. Peut-être s'agit-il du portrait d'elle à l'âge de 11 ans, exécuté pour lui trouver un mari auprès des cours d'Europe. Mais ce portrait a également disparu.

Les spécialistes consultés s'accordent à dire que peut-être un jour une représentation d'Anna Maria réapparaîtra dans les réserves du château de Gripsholm qui héberge la collection nationale de portraits de l'État suédois (*Statens porträttsamling*) qui compte plus de 4 000 œuvres permettant au visiteur de suivre le développement de l'art du portrait depuis le XVI^e siècle jusqu'aux années 1860. Tous les enfants de Gustav Adolphe Vasa Ier ont été les sujets de portraits peints et la princesse Anna a dû l'être également à plusieurs époques. Son ou ses portraits dont le tableau disparu début 1900, existent sans doute quelque part dans les réserves d'un musée à déterminer en Suède ou en Allemagne. Grâce aux recherches en cours réalisées par les archives de Suède pour identifier les nombreuses toiles du château de Gripsholm, un tableau identifié comme « Prinzessin Anna » daté de 1610 qui aurait pu être un portrait de la princesse Anna-Maria, a récemment été identifié comme représentant en fait une fille du Roi Jean III, donc une nièce d'Anna-Maria. Il n'est donc pas interdit d'espérer que l'on retrouve à Gripsholm un ou plusieurs portraits disparus d'Anna-Maria.

Pour l'instant, le portrait que souhaite acquérir la ville de Phalsbourg est l'unique représentation retrouvée de la princesse Anna Maria, épouse du fondateur de la ville de Phalsbourg. Il a donc toute sa place dans le musée de la ville fondée grâce à sa dot par son mari : George Jean Ier, conte de Veldenz, Lauterecken et Lutzstein (La Petite Pierre)

Justification du prix :

La vente aux enchères qui s'est déroulée à NY a démarré à 8000\$ soit 7489 € et a fait l'objet d'un renchérissement d'autres acheteurs, qui souhaitaient également acquérir le tableau notamment, on suppose

par le musée de Burghausen en Bavière, rouvert en 2016 et qui possède le portrait de George Jean en costume d'amiral datant de la même époque. On suppose également que le musée des Beaux-Arts de Stockholm s'est mis sur les rangs. De ce fait le tableau a atteint la somme de 14.024,02 euros qui se justifie par son unicité et son ancienneté. De plus il est en assez bon état, comme le montrera la restauration de nettoyage pratiquée pour le compte de l'association par le CRROA de Vesoul.

En outre l'association a pris en charge des frais de restauration du cadre pour 1.800 € et du tableau lui-même pour 2.000 €.

Sur la base des factures acquittées, le prix total de rachat s'élève par conséquent à 17.824,02 €.

M. KOCHER quitte la salle des débats avant la délibération sur ce point.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet 2019,

Considérant l'intérêt de la Ville pour l'acquisition de ce tableau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) D'acquérir au prix de 17.824,02 € (achat et frais de restauration du cadre et du tableau compris), le tableau d'Anna Maria Vasa restauré, actuellement propriété de l'association des Amis du Musée,
- b) De solliciter une subvention du FRAM sur la base éligible par ce dernier.

2019-V-5 Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable joint en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet 2019,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par la Régie des Eaux,

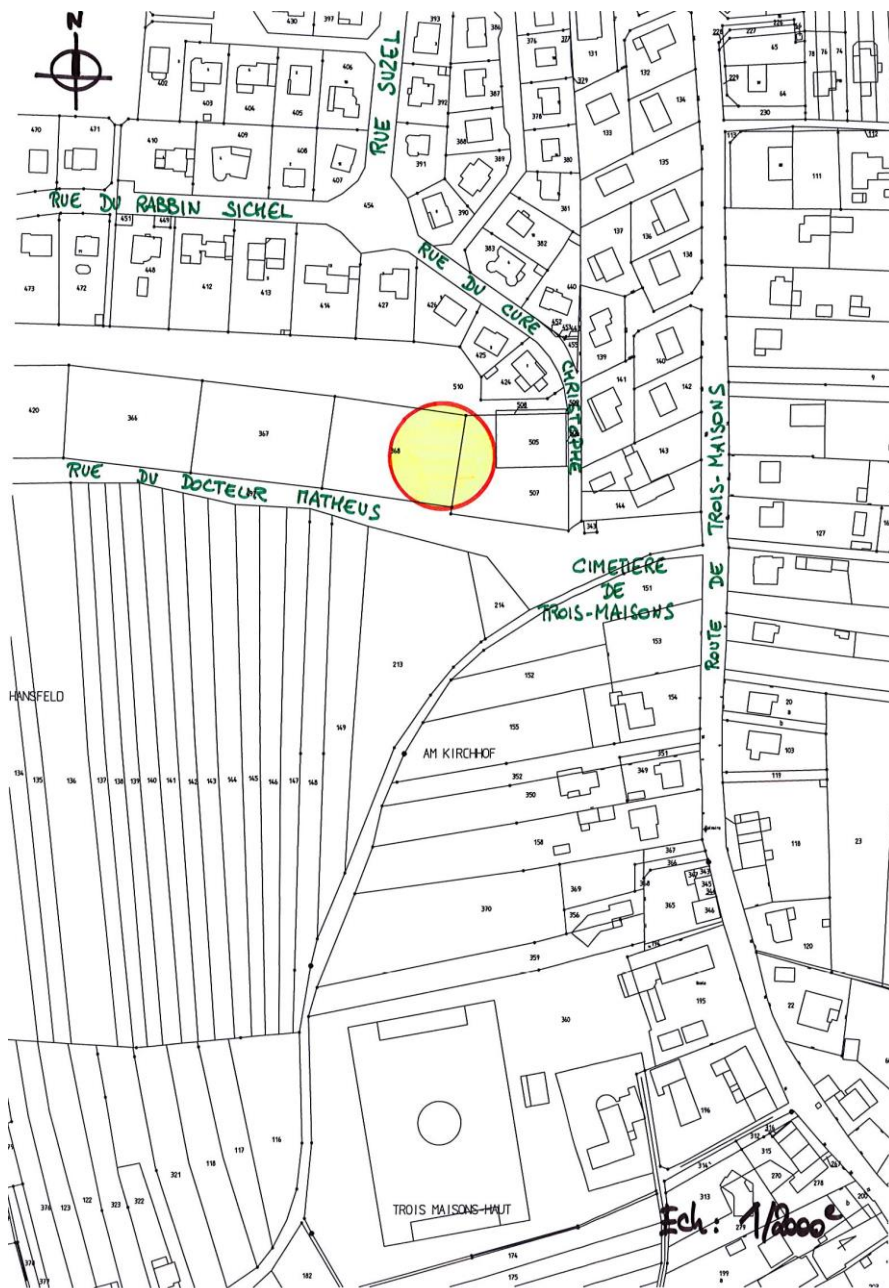
Après en avoir délibéré,

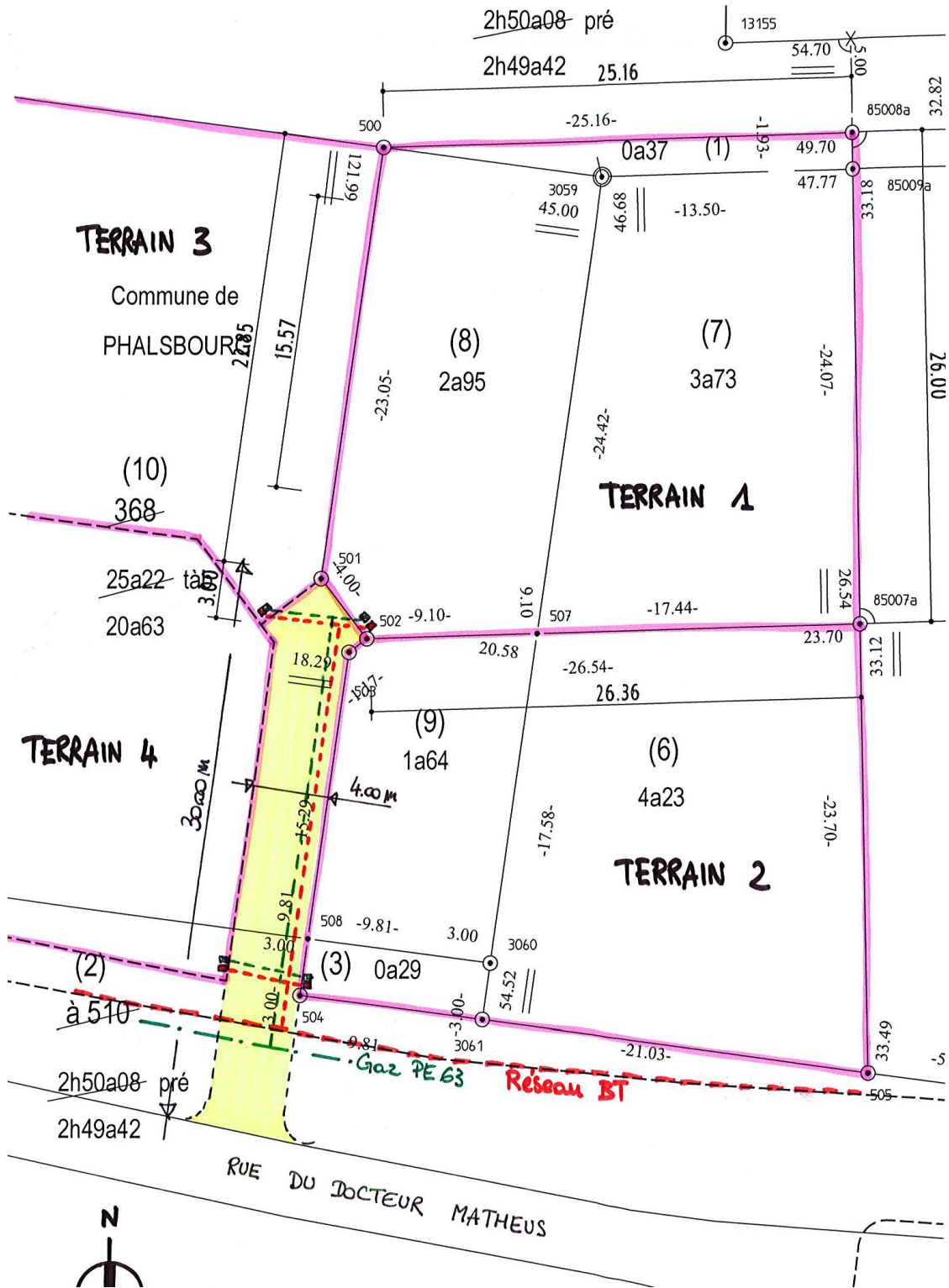
Prend acte à l'unanimité et une abstention (M. Denis SCHNEIDER)

De la présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

2019-VII-6 Cession de terrains.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession d'un terrain à bâtir composé de trois parcelles situées comme suit (terrain 2 sur schéma).





DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) D'autoriser la cession de 3 parcelles référencées Section 29 n° 513 (0,29 ares), 516 (4,23 ares) et 519 (1,64 are) d'une contenance totale de 6,16 ares à Mme POUYON Laëtitia au prix de 5.833,33 € HT/l'are soit 7.000,00 € TTC/l'are soit un prix total de 43.120,00 € TTC (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).
- b) D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférant.

2019-V-7 Affaires de personnel : modification de la grille des emplois.

Dans la perspective du départ d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal (service comptabilité ressources humaines) au 1^{er} septembre par voie de mutation, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif pour pourvoir à son remplacement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité et une abstention (M. Denis SCHNEIDER)

De modifier la grille des emplois communaux par la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à pourvoir par voie statutaire ou contractuelle.

2019-V-8 Finances : fixation d'une durée d'amortissement.

Il sera demandé au Conseil Municipal de fixer une cadence d'amortissement pour de l'équipement de cuisine.

Proposition est faite de fixer cette cadence d'amortissement à 5 ans.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1^{er} juillet,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité et 3 abstentions (M. Denis SCHNEIDER, Mme MADELAINE et M.MADELAINE par procuration)

De fixer la durée d'amortissement pour l'équipement de cuisine à 5 ans.

2019-V-9 Création d'un transport scolaire : délibération de principe.

A l'heure actuelle les enfants scolarisés dans le secondaire et domiciliés dans les annexes ne bénéficient pas de transport scolaire malgré une demande des parents.

Ce nouveau service a fait l'objet d'une enquête auprès des parents qui fait ressortir une demande justifiant une réflexion de la municipalité. En effet, la mise en place d'un bus de ramassage se justifierait au regard des réponses positives tant pour les élèves du Collège Lycée Erckmann Chatrian que du Saint Antoine.

Contact a été pris avec un transporteur local afin d'évaluer les modalités pratiques et le coût journalier.

A l'issue d'une discussion interne lors d'une commission thématique le 20 juin dernier, il serait proposé de mettre en œuvre ce service à titre expérimental pendant la période comprise entre les vacances de la Toussaint et les vacances de printemps.

Une participation forfaitaire de 75 € serait demandée pour la période aux parents pour un coût journalier estimé à 210 € pour le prestataire.

Il sera proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à ce nouveau service sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant justifiant la mobilisation d'un bus. Les horaires et les lieux de regroupement restent à définir.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- a) De créer à titre expérimental pour la période comprise entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Pâques un service de ramassage scolaire au bénéfice des élèves du secondaire demeurant dans les annexes éloignées des établissements scolaires Erckmann-Chatrian et Saint Antoine,
- b) De charger M. le Maire de consulter la Région Grand Est, autorité organisatrice des transports scolaires.

2019-V-10 Communications.

D2019-35 Avenant n°2 au marché de travaux Réaménagement du rez-de-chaussée du Château d'Einhartzhausen – lot 8 Électricité

D2019-36 Contrats de Gaz TOTAL - plusieurs sites

D2019-37 Avenant n°3 au marché de travaux Réaménagement du rez-de-chaussée du Château d'Einhartzhausen – lot 8 Électricité

D2019-38 Avenant n°1 au marché de travaux – Réhabilitation des anciens ateliers municipaux
- Lot 7 : Sanitaires

D 2016-39 Avenant n° 3 au bail commercial avec la société MCM Coiffure.

D 2019-40 Marché de travaux – Projet d'extension de la salle Vauban – Lot n° 09 –
Chape/carrelage